

INFORMATION PRESSE

Paris, le 6 mars 2008

Les industriels, membres de la commission « Copie Privée », persistent et signent.

Les industriels ont pris connaissance du vote par la commission « Copie Privée » le 27 février 2008, d'une redevance sur certains téléphones mobiles multimédia.

Cette décision votée, sans avoir démontré par une étude d'usages la légitimité de cette redevance est, selon les industriels, irrégulière.

Cette décision votée en l'absence de cinq consommateurs sur six et des six représentants des industriels est illégitime.

Les industriels ne reprendront leur participation aux travaux de la commission qu'au vu d'une réponse des pouvoirs publics à leur communiqué en date du 18 février 2008 sur :

- La reconnaissance de l'exclusion de la contrefaçon de l'assiette de la redevance pour copie privée.
- La conduite, préalable à toute décision, d'études d'usages démontrant la réalité de la copie privée.
- La modification du règlement intérieur de la commission (composition et mode de fonctionnement) pour la rendre plus respectueuse de la diversité des collègues.

Guy NOËL
Président
SECIMAVI
01.44.69.40.77.

Christophe STENER
Président
SFIB
01.49.00.30.20

Benoit LELIÈVRE
Président
SIMAVELEC
01.45.05.71.81

Henri CHITE
Vice-Président
SNSII
01.44.69.40.76

Organisations professionnelles membres du collège "industriels" de la commission copie privée